

Séance ordinaire du 13 juin 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de juin deux mille seize à dix-huit heures trente-quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Clément Genest et Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2016-05-80

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2016, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la réparation et la pose de gazon en plaques
Document d'aide à la décision APP-2016-084 »

« Vie communautaire

Confirmation au ministère de la Culture et des Communications des modalités d'utilisation des nouveaux locaux de musique et de danse au Centre culturel de Lévis par les organismes et engagement de la Ville pour la réalisation des travaux

Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-022-R-2 »

« Comité exécutif

Étude de faisabilité et réalisation d'un troisième lien entre Lévis et Québec »

« Comité exécutif

Déclaration du *Sommet des élus locaux pour le Climat* »

« Comité exécutif

Félicitations à la Coopérative Forêt d'Arden »

« Comité exécutif

Félicitations au Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire »

« Adoption de règlement(s)

Adoption du Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1412, agrandissement du Complexe de soccer Honco de Lévis, secteur Charny)

Document d'aide à la décision URBA-2016-138 »

« Comité exécutif

Félicitations à madame Nathalie Labrecque »

« Urbanisme

Résolution de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants

Document d'aide à la décision URBA-2016-154 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants

Document d'aide à la décision URBA-2016-154 »

« Développement

Modification de la résolution CV-2016-02-18 « Aide financière à la Table agroalimentaire de la Chaudière Appalaches »

Document d'aide à la décision DEV-2016-124 »

« Urbanisme

Création du groupe de travail responsable de l'aménagement de la Terrasse du Chevalier-de-Lévis

Document d'aide à la décision URBA-2016-158 »

« Comité exécutif

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité au peuple des États-Unis et à la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-81

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document concernant l'éclairage dans un stationnement. Une autre personne dépose une pétition concernant un autobus de ville.

CV-2016-05-82

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 24 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-83

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 17, 24, 25 et 31 mai 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 17, 24, 25 et 31 mai 2016 est déposé.

CV-2016-05-84

Appui à l'Adoberge Chaudière-Appalaches

ATTENDU que l'Adoberge Chaudière-Appalaches est un service de soutien volontaire et temporaire pour les jeunes de 12 à 17 ans qui en font la demande ;

ATTENDU que cet organisme offre neuf lits et un lit de dépannage pour les situations urgentes ;

ATTENDU que cet organisme est le seul reconnu par le Centre intégré de santé et de services sociaux pour l'hébergement de mineurs volontaires ;

ATTENDU que cet organisme représente une solution de première ligne pour permettre aux jeunes de réintégrer leur milieu familial;

ATTENDU que cet organisme est une maison qui a hébergé plus de 2 000 jeunes depuis 18 ans ;

ATTENDU que la clientèle desservie par l'Adoberge Chaudière-Appalaches au cours des dernières années provient de l'ensemble du territoire de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que cet organisme souhaite ouvrir une nouvelle résidence de six nouvelles places à Saint-Georges de Beauce;

ATTENDU que le nombre de places actuellement offertes par cet organisme s'avère insuffisantes pour répondre aux besoins de la clientèle;

ATTENDU le manque de places pour répondre aux besoins de la clientèle;

ATTENDU la volonté de l'Adoberge Chaudière-Appalaches d'ouvrir une résidence à Saint-Georges pour mieux intégrer la clientèle dans les écoles du sud du territoire et permettre à cette dernière de poursuivre sa fréquentation scolaire en bénéficiant du transport scolaire;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'appuyer l'Adoberge Chaudière-Appalaches pour son projet pilote d'une deuxième maison d'hébergement communautaire temporaire pour jeunes en difficultés en Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-85

Politique de dotation

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-026-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter la politique de dotation de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2016-026-R-2, en remplacement de celle adoptée par la résolution CV-2012-00-45.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-86

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-038](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement lié à un poste cadre, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-038.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-87

Lettres d'entente à intervenir avec des membres du personnel cadre, l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel professionnel

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-003](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'entente à intervenir avec des membres du personnel cadre, l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel professionnel (non syndiqué), telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision RHAC-2016-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-88

Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général

Le rapport annuel du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

CV-2016-05-89

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2016-15-76

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2016-15-76 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.
-

CV-2016-05-90

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral

[Document d'aide à la décision DG-2016-145](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 1 950 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-91

Embauche d'un directeur de projets

[Document d'aide à la décision DG-2016-164-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'embaucher un directeur de projets, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision DG-2016-164-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-92

Modification à la résolution CV-2013-07-30 « Avis de contamination concernant les lots 2 434 489 et 2 434 901 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision ENV-2016-015](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2013-07-30 « Avis de contamination concernant les lots 2 434 489 et 2 434 901 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse, secteur Lévis) » par le remplacement des lots « 2 434 489 et 2 434 901 » par les lots « 5 368 215 et 5 368 216 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-93

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt [Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-091](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

359° sur la rue du Pont, à l'intersection du chemin Sainte-Anne, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

360° sur la rue Desneiges, à l'intersection de la rue Albertine, en direction nord, dans le secteur Saint-Romuald;

361° sur la rue Barrette, à l'intersection de la rue Gabriel-Lambert, en direction sud-ouest, dans le secteur Saint-Romuald;

362° sur la rue Arthur-Plante, à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture, en direction nord, dans le secteur Saint-Romuald;

363° sur la rue de la Crête, à l'intersection de la rue des Hauts-Bois, en direction nord-est, dans le secteur Saint-Romuald;

364° sur la rue des Promenades, à l'intersection de la rue des Halles, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis;

365° sur la rue de la Bretagne, à l'intersection de la rue d'Anjou, en direction ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-94

Décret des travaux pour la construction de la voie réservée, le déplacement de la piste cyclable et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) [Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-093](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De décréter des travaux pour la construction de la voie réservée, le déplacement de la piste cyclable et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-95

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la confection des plans et devis et la surveillance des travaux requis pour les travaux de prolongement de la rue Saint-Omer (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-076](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la confection des plans et devis et la surveillance des travaux requis pour les travaux de prolongement de la rue Saint-Omer (secteur Lévis) au montant maximal de 764 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt RV-2016-15-57.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-96

Décret des travaux pour la construction de la passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage et pour la construction d'environ deux kilomètres de piste cyclable du parcours Harlaka

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-089](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De décréter les travaux pour la construction de la passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage et pour la construction d'environ deux kilomètres de piste cyclable du parcours Harlaka.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-97

Décret des travaux relatifs à la construction d'un bâtiment d'entreposage d'équipements

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-090-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De décréter les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment d'entreposage d'équipements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-98

Décret des travaux de réfection de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (phase 2)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-095-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De décréter les travaux de réfection de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (phase 2).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-05-99

Décret des travaux d'installation des services sur la rue des Riveurs (Parc industriel Lauzon, phase 1)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-096](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De décréter les travaux d'installation des services sur la rue des Riveurs (Parc industriel Lauzon, phase 1).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-00

Affectation du fruit de la vente des compteurs d'eau pour des dépenses recouvrable de compteurs d'eau pour les bâtiments commerciaux et industriels

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-043-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'affecter le produit de la vente des compteurs d'eau pour des dépenses recouvrables de compteurs d'eau pour les bâtiments commerciaux et industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-01

Engagement de la Ville envers Bell, Hydro-Québec et Vidéotron pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue des Émeraudes et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-097](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De s'engager envers Bell, Hydro-Québec et Vidéotron pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue des Émeraudes et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), à rembourser les frais encourus et engagés si la Ville abandonne le projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-02

Demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc dans le cadre du programme Fonds chantier Canada Québec et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-104](#)

ATTENDU que la réalisation d'un viaduc entre la rue Saint-Denis (secteur Saint-Rédempteur) et la rue Bernières (secteur Saint-Nicolas) s'avère essentielle afin d'améliorer la fluidité de la route des Rivières ;

ATTENDU que ce viaduc permettra également d'éliminer le transport lourd sur la rue du Grand-Tronc et la route des Rivières (secteur Saint-Rédempteur) ;

ATTENTU que la Ville a déjà déposé en 2009 une demande de subvention, qui a été acceptée dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada Québec pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU que les sommes allouées par les deux paliers de gouvernement n'ont pu être utilisées à cause d'imprévus, notamment en ce qui concerne la capacité portante insuffisante des sols du secteur;

ATTENDU que les deux paliers de gouvernement ont dit vouloir considérer à nouveau ce projet dans le cadre du nouveau programme Fonds Chantier Canada Québec ;

ATTENDU que les modalités du nouveau programme ne sont pas encore connues ;

ATTENDU que ce projet constitue une priorité de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter

une demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc entre la rue de Saint-Denis (secteur Saint-Rédempteur) et la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas) dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada Québec.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-03

Abrogation de la résolution CV-2015-04-67 « Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour la construction d'un saut-de-mouton au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage pour le passage d'une piste cyclable », demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III) et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-106](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'abroger la résolution CV-2015-04-67 « Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour la construction d'un saut-de-mouton au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage pour le passage d'une piste cyclable ».

D'autoriser la présentation du projet de la passerelle et de la piste cyclable Harlaka au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III).

De confirmer l'engagement de la Ville auprès de ce ministère à payer sa part des coûts admissibles à ce projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

De désigner le maire et la greffière comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-04

Fermeture temporaire d'une partie de la rue des Hérons (secteur Lévis) pour la tenue d'une fête de quartier

[Document d'aide à la décision POL-2016-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De fermer temporairement une partie de la rue des Hérons (secteur Lévis),

entre les numéros civiques 863 et 870, pour la tenue d'une fête de quartier, le 23 juin 2016, à partir de 17 h.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-05

Don de machines à coudre à des cercles de fermières lévisiens

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-020](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser le don de neuf machines à coudre, appartenant à la Ville, aux cercles de fermières reconnus suivants, selon les modalités de répartition prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-020, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- ✓ Cercle de fermières Charny;
- ✓ Cercle de fermières Lévis;
- ✓ Cercle de fermières Saint-David;
- ✓ Cercle de fermières Saint-Jean-Chrysostome;
- ✓ Cercle de fermières Saint-Nicolas;
- ✓ Cercle de fermières Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-06

Décret des travaux de mise à jour du système de ventilation et des travaux nécessaires à la mise en opération des espaces de la Maison des aînés

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-014](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De décréter ces travaux des travaux de mise à jour du système de ventilation et des travaux nécessaires à la mise en opération des espaces de la Maison des aînés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-07

Acquisition d'œuvres d'art

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-017](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'acquérir les œuvres d'art suivantes, selon les modalités de paiement prévu en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-017 :

- œuvre « Errance 2 » d’Odette Théberge, au prix de 875 \$
- œuvre « Kasuo Ohno » d’Amélie-Laurence Fortin, au prix de 800 \$
- œuvre « Lâcher prise/Letting go » de Nancy MacKay et Paul Marois au prix de 5 500 \$

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-06-08

Aide financière à la Maison natale de Louis Fréchette [Document d’aide à la décision DVC-ART-2016-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D’accorder à l’organisme suivant l’aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l’annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-023, afin de réaliser les activités d’une fête nationale locale auprès de la population lévisienne :

- Maison natale de Louis Fréchette 2 000 \$

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-06-09

Financement de la dépense relative au programme d’interventions dans les parcs 2016 [Document d’aide à la décision DVC-SPO-2016-020](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative au programme d’interventions dans les parcs 2016, au montant maximal de 150 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-06-10

Financement de la dépense relative à un aménagement [Document d’aide à la décision DVC-SPO-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative à un aménagement au montant maximal de 20 000 \$, à même l’excédent de fonctionnement accumulé affecté de l’ex-Ville de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-06-11

Confirmation de la participation financière de la Ville à la campagne de financement de la Fondation du musée du régiment de la Chaudière

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-024](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De confirmer la participation financière de la Ville, pour un montant de 100 000 \$, à la campagne de financement de la Fondation du musée du régiment de la Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-12

Mémoire de la Ville dans le cadre de la révision de la Politique culturelle du gouvernement du Québec

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-021](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le mémoire de la Ville dans le cadre de la révision de la Politique culturelle du gouvernement du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-13

Aide financière à Breakeyville en fête!

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-020-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 3 000 \$ à Breakeyville en fête!, pour la tenue de l'activité de la fête nationale et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-14

Fermeture temporaire de rues et interdiction de stationner pour la tenue de la *Randonnée à vélo du maire*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-012](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De fermer temporairement une partie du chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald) et une partie de la rue Saint-Narcisse (secteur Lévis) et d'interdire le stationnement sur une partie de ces rues, le 18 juin 2016 ou en cas de pluie, le 19 juin 2016, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2016-012, pour la tenue de la *Randonnée à vélo du maire*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-15

Interdiction de stationner sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2016-013](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'interdire le stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2016-013, les 15, 16 et 17 juillet 2016, pour la tenue du *Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-16

Ouverture du terrain de l'édifice Gérard-Dumont dans le cadre de l'événement les *Chevaliers animent Pintendre*

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De permettre l'ouverture du terrain de l'édifice Gérard-Dumont de 23 h le 2 juillet 2016 à 1 h le 3 juillet 2016, pour permettre au comité organisateur des *Chevaliers animent Pintendre* pour y tenir une activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-17

Désignation de la Citoyenne ou du citoyen d'honneur de la Ville pour l'année 2016

[Document d'aide à la décision COM-2016-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner la personne mentionnée à la fiche de prise de décision COM-2016-004-R-1 à titre de *Citoyenne ou citoyen d'honneur de la Ville* pour l'année 2016, tel qu'elle a été proposée par les membres du comité lors de la rencontre du 6 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-18

Désignation de représentants de l'employeur au comité de des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-025](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De désigner madame Francine Melançon et monsieur Marc Duchesne à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) pour un mandat de trois ans, rétroactivement au 7 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-19

Dépôt du rapport de projection des revenus et des dépenses

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-024](#)

Le rapport de projection des revenus et des dépenses au 30 avril 2016, tel qu'il est préparé par le trésorier, est déposé à titre d'information.

CV-2016-06-20

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 8 juin 2016

[Document d'aide à la décision FIN-2016-014](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 13 871 000 \$, datée du 8 juin 2016, est déposé à titre d'information.

CV-2016-06-21

Attribution d'odonymes à des rues

[Document d'aide à la décision URBA-2016-101](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer les odonymes suivants pour des nouvelles rues dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2016-101 :

- rue 1 : rue de la Cordelle
- rue 2 : rue de la Toise
- rue 3 : rue du Marqueur

D'attribuer l'odonyme rue Jérôme-Demers en remplacement du nom rue Claude-Jutra.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-22

Désignation de représentants des citoyens et citoyennes à l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2016-128](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De renouveler les mandats de monsieur Bertrand Fournier et de madame Marguerite Bureau à titre de représentant des citoyens et citoyennes au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-23

Attribution d'un toponyme à un parc

[Document d'aide à la décision URBA-2016-027-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le toponyme *Espace Louis-Carrier* au parc actuellement identifié sous le nom de carré Saint-Louis (lot 2 433 088 du cadastre du Québec).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-24

Renouvellement du bail intervenu avec Société Telus communications pour la location d'une partie du lot 2 155 710 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une antenne de télécommunication (1re avenue, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-040](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure le renouvellement du bail à intervenir avec la Société Telus communications, pour la location d'une partie du lot 2 155 710 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-040, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce renouvellement de bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-25

Confirmation relative à l'utilisation d'une partie des lots 2 697 696 et 5 423 698 du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-084-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De décréter l'affectation publique d'une partie des lots 2 697 696 et 5 423 698 du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome), conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-26

Entente de visibilité à intervenir avec Atelier occupationnel Rive-Sud inc. et abrogation de la résolution CV-2015-12-87 « Aide financière à l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. et mandat à la Direction du développement économique et de la promotion »

[Document d'aide à la décision DEV-2016-034](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure l'entente de visibilité à intervenir avec Atelier occupationnel Rive-Sud inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-034, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

D'abroger la résolution CV-2015-12-87 « Aide financière à l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. et mandat à la Direction du développement économique et de la promotion ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-27

Modification de la résolution CV-2006-01-39 « Ratification de la vente des lots 2 285 741 et 2 285 734 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières) et renonciation au droit de préemption sur ces lots »

[Document d'aide à la décision DEV-2016-093](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier la résolution CV-2006-01-39 « Ratification de la vente des lots 2 285 741 et 2 285 734 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières) et renonciation au droit de préemption sur ces lots » par le remplacement, au troisième alinéa, du mot et du numéro « et 14 562 832 » par les numéros et le mot « ,14 562 832 et 19 415 511 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-28

Crédit additionnel

[Document d'aide à la décision DEV-2016-096](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser un crédit additionnel de 119 592 \$ au poste de dépenses 02-620-00-996 « Projets structurants », conformément aux revenus à être reçus dans le cadre de l'entente sur le Fonds de développement du territoire, au poste de revenus 01-372-21-000 « Projets structurants ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-29

Vente du lot 5 790 428 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue Thomas-Powers, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2016-097](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accepter l'offre d'achat de Cantin Laplante inc., 9252-0287 Québec inc. et Métal Gaïa inc. du lot 5 790 428 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-097, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par les acquéreuses et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-30

Acquisition de servitudes sur les lots 3 021 379 et autres du cadastre du Québec (rue de la Grève-Gilmour, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-098](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'acquérir, à titre gratuit, des servitudes réelles et perpétuelles sur la totalité des lots 3 021 379, 3 021 380, 3 021 381 et 3 020 468 du cadastre du Québec, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-31

Vente du lot 4 596 587 du cadastre du Québec à Contrôle skateboard inc. (terrain situé sur la rue Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2016-099](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accepter l'offre d'achat de Contrôle skateboard inc. du lot 4 596 587 cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-099, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acheteur, d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que le lot 4 596 587 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-32

Félicitations à Contrôle skateboards

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De féliciter Contrôle skateboards pour son succès et son rayonnement international dans le domaine des équipements de planche à roulettes, et de souligner le dynamisme et la persévérance de cette entreprise lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-33

Confirmation relative à l'utilisation du lot 3 540 597 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-David)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-072](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De décréter qu'une partie du lot 3 540 597 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-David) est affectée à l'utilité publique conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-34

Affectation d'un don pour le réaménagement d'une partie de la rue de Colombelle (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, lot 2 846 033 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision BP-2016-012](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accepter le don de 40 000 \$ reçu de Constructions Huot et Bouchard inc. et

d'affecter ce don à la réalisation des travaux du réaménagement d'une partie de la rue de Colombelle, située sur le lot 2 846 033 de ce cadastre (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), au poste de revenus 1-03-201-2-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-35

Adhésion à un regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et la Ville de Québec et entente à intervenir

[Document d'aide à la décision APP-2016-074](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adhérer au regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et la Ville de Québec et de conclure en conséquence l'entente à cet effet à intervenir avec ces villes, tel qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2016-074, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-36

Dépôt de la liste de contrats au 30 avril 2016

[Document d'aide à la décision APP-2016-076](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 avril 2016 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 avril 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 avril 2016, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2016-06-37

Attribution du contrat pour la mise à niveau des infrastructures d'égout sanitaire, construction d'un poste de pompage abrité et réfection de chaussée sur le chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas), décret de travaux et ajustement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2016-078](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'attribuer le contrat pour la mise à niveau des infrastructures d'égout sanitaire, construction d'un poste de pompage abrité et réfection de chaussée sur le chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2016-50-40), à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 880 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

L'ajustement à la hausse de 67 008,83 \$, avant TPS et TVQ, aux honoraires de Cima + à l'égard du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie (appel d'offres 2011-55-78) (attribué par la résolution CV-2011-11-12) est déposé à titre d'information.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-38

Attribution du contrat pour la fourniture d'un progiciel de gestion intégré (PGI) incluant les services d'implantation, de support et d'entretien

[Document d'aide à la décision APP-2016-049-R-3](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'un progiciel de gestion intégré (PGI) incluant les services d'implantation, de support et d'entretien (appel d'offres 2016-55-01), à ERP connex inc., aux prix révisés de sa soumission selon l'option « licences illimitées », pour une dépense estimée à 4 040 334 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de dix ans, conformément au devis et à sa soumission, et d'autoriser le directeur de l'Approvisionnement à signer tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-39

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-90 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-091](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-90 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues

Thivierge, des Hospitalières, Laurier, de Courchevel et des Halles.

CV-2016-06-40

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-91 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-091](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-91 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie des rues Thivierge et des Hospitalières.

CV-2016-06-41

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-92 modifiant le règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-091](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-92 modifiant le règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'implanter un sens unique sur la rue Laurier.

CV-2016-06-42

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-091](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers.

Ce règlement a pour objet de réserver des voies de circulation à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers ou des seuls véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué par une signalisation appropriée.

CV-2016-06-43

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-94 décrétant une dépense de 727 000 \$ visant à satisfaire au jugement final de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire opposant Compagnie Kansa internationale Itée contre la Ville et autres, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision GRE-2016-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-94 décrétant une dépense de 727 000 \$ visant à satisfaire au jugement final de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire opposant Compagnie Kansa internationale ltée contre la Ville et autres, ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 727 000 \$ visant à satisfaire au jugement final de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire opposant Compagnie Kansa internationale ltée contre la Ville et autres, ainsi qu'un emprunt de 727 000 \$ d'un terme de cinq ans, remboursable par une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, imposée sur tous les immeubles imposables de l'ancien territoire de la municipalité de Bernières, tel qu'il existait avant la fusion de la municipalité de Bernières avec l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

CV-2016-06-44

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C202 véhicules automobiles à l'intérieur de la zone M0920, en bordure de la route Lagueux à proximité du chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-074](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser spécifiquement l'usage C202 véhicules automobiles dans la zone M0920 et de prévoir des normes applicables à cet usage.

CV-2016-06-45

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-96 édictant le plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-96 édictant le plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Ce règlement a pour objet d'adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.

CV-2016-06-46

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-97 modifiant le Règlement RV-2015-15-22 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2016-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-97 modifiant le Règlement RV-2015-15-22 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification applicable pour l'accès aux activités sportives libres et la location d'équipements sportifs et récréatifs.

CV-2016-06-47

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C202 véhicules automobiles à l'intérieur de la zone M0920, en bordure de la route Lagueux à proximité du chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-074](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-074.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-48

Second projet de règlement RV-2016-15-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée, à l'intérieur de la zone H1137, rue Barrette, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-135](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-15-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-03-74.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-49

Adoption du Règlement RV-2016-15-89 de contrôle intérimaire dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur certains lots

[Document d'aide à la décision URBA-2016-118](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-89 de contrôle intérimaire dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à

interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur certains lots a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, temporairement, la construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) et l'agrandissement de constructions sur les lots visés. Cette interdiction s'applique autant aux constructions hors sol qu'aux constructions souterraines. Cependant, afin de permettre aux propriétaires de ces lots de jouir de leur propriété, certains aménagements mineurs seront autorisés. Ainsi, il sera tout de même permis de construire, d'agrandir ou d'installer les constructions suivantes :

- ✓ un espace de stationnement, à l'exception d'un stationnement étagé ou d'un stationnement souterrain;
- ✓ une allée de circulation automobile, cyclable ou piétonne;
- ✓ un abri, incluant un abri d'hiver;
- ✓ un abribus;
- ✓ un auvent;
- ✓ une clôture;
- ✓ un élément de mobilier urbain;
- ✓ une rampe d'accès, notamment pour les personnes handicapées;
- ✓ une terrasse;
- ✓ une enseigne ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-15-89 de contrôle intérimaire dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur certains lots.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-50

Adoption du Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2512, autoriser le commerce au détail de véhicules récréatifs, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-133](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser spécifiquement, dans la zone C2512, le commerce au détail de véhicules récréatifs, de limiter le nombre d'endroits destinés à un tel usage à

un seul endroit, d'interdire l'entreposage de ces véhicules en cour avant et de prévoir des normes applicables à cet usage ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-04-41

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-51

Adoption du Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (projets de développement résidentiel situés près du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-136](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer les zones H2640 et H2644 à même les zones H2641 et H2642 qui sont supprimées et de prévoir les usages autorisés dans ces nouvelles zones et des normes relatives aux terrains, aux bâtiments principaux et aux marges de recul applicables à ces usages;
- d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans la zone H2640;
- de modifier le nombre minimal de cases de stationnement pour la zone H2644;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-03-75.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-52

Attribution du contrat pour la réparation et la pose de gazon en plaques
[Document d'aide à la décision APP-2016-084](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la réparation et la pose de gazon en plaques (appel d'offres 2016-50-50), à Multi solutions M.R.B. inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 498 325 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-53

Confirmation au ministère de la Culture et des Communications des modalités d'utilisation des nouveaux locaux de musique et de danse au Centre culturel de Lévis par les organismes et engagement de la Ville pour la réalisation des travaux
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-022-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De confirmer les engagements suivants de la Ville auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour le projet de construction de nouveaux locaux de musique et de danse du Centre culturel de Lévis :

- de s'engager à convenir des modalités d'utilisation suivantes des nouveaux locaux de musique et de danse avec Élédanse et l'Accroche notes, dans le cadre d'un éventuel protocole d'entente à intervenir avec ces deux organismes :
 - ✓ une utilisation prioritaire des locaux de danse et de musique par Élédanse et l'Accroche notes;
 - ✓ un protocole d'entente d'un terme de 30 ans ou correspondant à la durée des versements du financement par ce ministère;
 - ✓ une tarification possible pour l'utilisation de ces locaux en fonction de la politique de tarification en vigueur. Actuellement, seule l'utilisation des locaux par la clientèle adulte est tarifée;
 - ✓ une utilisation de ces locaux par la Ville pour des activités dont l'usage est compatible;
- de s'engager à couvrir les frais de réalisation du projet qui excède la subvention maximale possible de ce ministère, pour ce projet, qui est estimée à 3 340 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Étude de faisabilité et réalisation d'un troisième lien entre Lévis et Québec

ATTENDU que la congestion routière est un enjeu majeur sur le territoire de la ville, tant pour les citoyens et les citoyennes, les entreprises et les partenaires qui l'identifient comme un irritant inacceptable;

ATTENDU que le développement résidentiel, commercial et industriel du territoire de la ville est très dynamique et que les problèmes de congestion constituent un frein à ce développement;

ATTENDU que les gens d'affaires de la région se sont déjà prononcés sur la nécessité d'ajouter un lien supplémentaire entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent lors de l'événement *Vision-Affaires 2025* organisé conjointement par les chambres de commerce de Lévis et de Québec et la Jeune-Chambre de commerce de Québec;

ATTENDU l'importance d'améliorer la fluidité de la circulation sur le territoire de la ville et entre Lévis et Québec afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et citoyennes et la vitalité des entreprises du territoire;

ATTENDU que, contrairement à d'autres grandes villes dont Montréal et Gatineau, où les accès routiers inter-rives sont multiples, le lien routier entre Lévis et Québec est concentré à un seul endroit dans l'ouest du territoire;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser et rendre publique une étude sur la faisabilité technique et les coûts relatifs à un lien routier souterrain reliant Lévis et Québec;

ATTENDU que, conscient de l'importance du développement de la grande région métropolitaine, le gouvernement fédéral a confirmé que le troisième lien entre Lévis et Québec fait partie de ses préoccupations;

ATTENDU les résultats d'un sondage Léger commandé par la Ville de Lévis en novembre 2015, faisant ressortir que 83 % de la population lévisienne est en faveur avec le projet d'un tunnel sous-fluvial entre Lévis et Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire de rendre accessible à la population toute l'information disponible afin d'alimenter la réflexion;

ATTENDU qu'il y a lieu d'améliorer à la fois nos axes routiers et l'efficacité des transports collectifs entre Lévis et Québec;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec de respecter son engagement de rendre publiques dans les meilleurs délais les études disponibles sur la faisabilité technique et les coûts relatifs à un lien routier souterrain reliant Lévis et Québec.

De demander au gouvernement du Québec d'enclencher dans les meilleurs délais l'étude de faisabilité promise lors de la campagne électorale.

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prioriser la construction d'un troisième lien entre Lévis et Québec, tout comme le gouvernement du Québec l'a fait pour l'implantation d'un service rapide par bus entre Lévis et Québec.

De transmettre copie de la présente résolution au premier ministre du Canada, le très honorable Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, au ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social et député de la circonscription de Québec, l'honorable Jean-Yves Duclos, et au ministre fédéral des Transports, l'honorable Marc Garneau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-55

Déclaration du *Sommet des élus locaux pour le Climat*

ATTENDU que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que dans le cadre du *Sommet des élus locaux pour le Climat* tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus et élues locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- produire et mettre en œuvre d'ici 2020 des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques;
- réduire de 3,7 gigatonnes d'ici 2030 les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines;
- soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus et élues locaux et régionaux se sont engagés à soutenir « l'Engagement de Paris », à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions et à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la *Feuille de route sur le climat* pour les villes et gouvernements locaux afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU que ces élus et élues locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leurs actions;

ATTENDU que ces élus et élues locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU que ces élus et élues locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leurs actions pour le climat dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de la planète Terre;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'endosser la *Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat* du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus et élues municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-56

Félicitations à la Coopérative Forêt d'Arden

ATTENDU que la Coopérative Forêt d'Arden est une coopérative sans but lucratif lévisienne qui se démarque partout au Québec dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que la Coopérative Forêt d'Arden est un organisme partenaire de la Ville de Lévis;

ATTENDU que la Coopérative Forêt d'Arden est à l'avant-garde en matière d'éducation à la lutte contre les changements climatiques en étant le premier signataire canadien de la Charte Alliance pour une Éducation à la Citoyenneté Planétaire;

ATTENDU que la Coopérative Forêt d'Arden a reçu de nombreuses distinctions, notamment pour la Bourse du carbone Scol'ERE dont le prix *Novae* de l'entreprise citoyenne de l'année 2016 et le prix *Pierre Dansereau* du Réseau Environnement en 2015;

ATTENDU que les prix du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire rendent hommage aux personnes et aux organismes qui ont contribué de façon exceptionnelle au mieux-être et au développement de leur communauté;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De féliciter la Coopérative Forêt d'Arden pour avoir remporté le prix du

Mérite municipal 2016 dans la catégorie *Organisme à but non lucratif* et de souligner le dévouement de cet organisme spécialisé dans l'éducation en environnement est source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-57

Félicitations au Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire

ATTENDU QUE le Lieu historique national du chantier A.C. Davie connaît la plus forte fréquentation cette année;

ATTENDU QUE le projet « Un chantier, mille bateaux » comporte trois grandes réalisations, soient : le renouvellement de l'exposition familiale permanente, le développement de la série *Les escales en famille* qui comprend une programmation d'activités d'animation pour toute la famille, et le développement d'une image de marque accompagnée d'une vidéo promotionnelle;

ATTENDU QUE le virage familial élaboré par le Service des arts et de la culture pour le Lieu historique national du chantier A.C. Davie a eu des retombées touristiques et culturelles importantes pour le projet « Un chantier, mille bateaux » par une augmentation de l'achalandage sur le site et une augmentation de la participation à la série *Les escales en famille*;

ATTENDU QUE le projet « Un chantier, mille bateaux » participe à l'accroissement de l'attractivité du Lieu historique national du chantier A.C. Davie et qu'il permet aux familles lévisiennes de s'approprier le patrimoine maritime, naturel et historique de Lévis;

ATTENDU QUE le jury des prix Les Arts et la Ville a souligné l'ancrage du projet « Un chantier, mille bateaux » faisant appel au sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De féliciter le Service des arts et de la Culture de la Direction de la vie communautaire pour avoir remporté une mention du jury dans la catégorie *Prix culture et développement*, lors du gala de remise des prix *Les Arts et la Ville*, pour le projet de médiation culturelle histoire-famille *Un chantier, mille bateaux*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-58

Adoption du Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1412, agrandissement du Complexe de soccer Honco de Lévis, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-138](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone C1412 à même les zones C1408 et C1409 qui seront supprimées et à même une partie de la zone C1407, d'autoriser l'usage C113 dans cette zone et de prévoir des normes applicables à cette classe d'usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-05-68.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-59

Félicitations à madame Nathalie Labrecque

ATTENDU que madame Nathalie Labrecque, chef du Service à la prévention et soutien à l'organisation de la direction du Service de la sécurité incendie, a reçu le *Prix d'excellence* dans la catégorie *Comité* lors des 48^{es} assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;

ATTENDU que madame Labrecque s'est particulièrement démarquée au sein de cette corporation;

ATTENDU que madame Labrecque a été honorée pour son engagement soutenu et considérable de huit ans au sein du comité du congrès et qu'elle a apporté un renouveau constant à l'organisation de ces assises, notamment par ses idées novatrices;

ATTENDU que madame Labrecque travaille à la Ville de Lévis depuis 30 ans;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nathalie Labrecque pour avoir reçu le *Prix d'excellence* dans la catégorie *Comité* lors des 48^{es} assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-60

Résolution de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants

[Document d'aide à la décision URBA-2016-154](#)

ATTENDU qu'un avis de motion sera donné pour l'adoption d'un projet de règlement intitulé Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants;

ATTENDU que le Règlement RV-2015-15-74 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été adopté le 25 avril 2016;

ATTENDU que ce règlement prévoit que les bâtiments principaux devront atteindre des densités minimales autant pour des édifices résidentiels que pour des édifices commerciaux ou de services à certains endroits stratégiques sur le territoire plus particulièrement dans les affectations « pôle structurant »;

ATTENDU qu'il s'avère essentiel que la construction de nouveaux bâtiments principaux situés dans certaines parties d'une affectation « pôle structurant » n'aillent pas à l'encontre de ces objectifs de densification en raison du caractère stratégique de ces emplacements;

ATTENDU que le projet de Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants vise à empêcher la construction de nouveaux bâtiments à moins qu'ils respectent des hauteurs minimales, des densités résidentielles nettes minimales, des coefficients d'occupation au sol (C.O.S.) minimaux pour les commerces et services et des exigences en matière de stationnement (pourcentage de stationnement souterrain et interdiction de stationnement en cour avant ou en cour avant secondaire);

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'appliquer dès maintenant les interdictions découlant de ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'interdire la construction de tout nouveau bâtiment principal à l'intérieur des limites des secteurs illustrés à la carte 2 jointe en annexe B du projet de Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants.

De lever cette interdiction, sur délivrance d'un permis à cet effet par la Direction de l'urbanisme, à l'égard d'un nouveau bâtiment principal conforme aux exigences minimales contenues à ce projet de règlement.

CV-2016-06-61

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-98 de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants

[Document d'aide à la décision URBA-2016-154](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-98 de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants.

Ce règlement a pour objet d'interdire la construction d'un nouveau bâtiment principal dans certains secteurs des pôles structurants à moins que ce dernier respecte des exigences minimales en matière de hauteur, de densité résidentielle nette, de coefficient d'occupation du sol et de stationnement.

CV-2016-06-62

Modification de la résolution CV-2016-02-18 « Aide financière à la Table agroalimentaire de la Chaudière Appalaches »

[Document d'aide à la décision DEV-2016-124](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2016-02-18 « Aide financière à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches » par le remplacement du montant et des mots « 5 000 \$ à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne » par les montants et les mots « 5 000 \$ pour l'année 2015-2016 et 5 000 \$ pour l'année 2016-2017, soit pour un montant total de 10 000 \$ à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente sectorielle sur le développement du bio-alimentaire de la Chaudière-Appalaches 2016-2017 à intervenir avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et autres partenaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-124 et de désigner un représentant de la Direction générale pour siéger sur le comité directeur ainsi que, s'il y a lieu, sur le comité consultatif et les groupes de travail assurant la mise en œuvre du Plan de développement du bio-alimentaire régional (PDBR) - Cap 2015 ou de tout projet découlant de réflexions stratégiques sur le développement régional ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-63

Création du groupe de travail responsable de l'aménagement de la Terrasse du Chevalier-de-Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2016-158](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De créer le Groupe de travail responsable de l'aménagement de la Terrasse du Chevalier-de-Lévis, selon les paramètres suivants, à l'exception du tableau des travaux projetés et phasage joint en annexe A à la fiche de prise de décision URBA-2016-158 :

Mandat :

- de proposer une vision de développement à long terme de la terrasse;
- de déterminer les orientations et objectifs pour guider l'élaboration d'un concept d'aménagement du site, et ce, en respectant les orientations du programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis;
- de suivre l'évolution du projet.

Membres

- le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse;
- monsieur Yvan Côté, représentant de la Corporation de développement économique du Vieux-Lévis;
- un représentant de la Direction de l'urbanisme;
- un représentant de la Direction du développement économique et de la promotion;
- un représentant du Régiment de la Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-64

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner de notre solidarité au peuple des États-Unis et à la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre

ATTENDU que le peuple américain et la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre ont été la cible d'actes terroristes le 12 juin 2016 à Orlando en Floride;

ATTENDU que ces gestes constituent une atteinte aux valeurs de paix, de liberté et de tolérance que nous partageons;

ATTENDU qu'à titre de symbole de notre solidarité, la Ville de Lévis a procédé à la mise en berne de son drapeau;

ATTENDU qu'une mobilisation internationale est nécessaire pour la protection de nos valeurs de paix, de liberté et de tolérance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé à l'unanimité

De transmettre nos condoléances et de réaffirmer notre solidarité au peuple américain et à la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre;

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Hale VanKoughnett, consul général des États-Unis à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-65

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-06-66

Félicitations à monsieur Christian Tanguay

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs par intérim, pour avoir été élu à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Barreau du Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-67

Félicitations à monsieur Gaston Cadrin

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Gaston Cadrin pour avoir reçu le prix d'excellence *Rodolphe-Fournier* remis annuellement par la Chambre des notaires du Québec, pour le récit historique intitulé *Les excommuniés de Saint-Michel-de-Bellechasse au XVIII^e siècle*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-68

Félicitations à monsieur Gervais Lessard

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Gervais Lessard, membre fondateur du groupe Le rêve du diable, pour avoir reçu le prix *Artisan de la Fête nationale 2016*, remis par le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-06-69

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-06-70

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

À 21 heures 48, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
